



DEPARTEMENT de L'ISERE
 Service Départemental RTM - Restauration des Terrains en Montagnes
 42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél: 22 21 54
 Direction Départementale de l'Agriculture
 42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél: 22 21 54
 Direction Départementale de l'Équipement
 9 Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tél: 22 21 54

RISQUES NATURELS
 COMMUNE DE PINSOT

Approuvé en application de l'article 8.11.3 du code de l'urbanisme **INSISE 306**

LEGENDE

INONDATIONS	
1	Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée
2	Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions
3	Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions
CRUES TORRENTIELLES	
4	Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)
5	Zone d'instabilité du lit - Construction interdite
GLISSEMENTS DE TERRAINS	
6	Glissements importants - Construction interdite
7	Glissements de faible ampleur - Construction autorisée sous conditions
AVALANCHES-ÉBOULEMENTS	
8	Zone dangereuse - Construction interdite
9	Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions
EFFONDEMENTS	
10	Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA Construction réglementée: interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Établi	le 06.19.86
Modifié	le 08.1986
Approuvé	1986

ECHELLE
1 / 10000